

CONSEIL MUNICIPAL DE BUCEY LES GY

SEANCE DU 24 AOUT 2020

Membres présents : 14

Date de convocation : 20/08/2020

- | | | |
|--------------------|-------------------|----------------------|
| - Mélanie DUCRET | - Vincent CHEVIET | - Virginie GROSJEAN |
| - Benjamin PROST | - David BIDON | - Baptiste SANDRETTI |
| - Quentin HERITIER | - Océane RABY | - Freddy KOPEC |
| - Céline LACOUR | - Agnès LAMBERT | - Fanny KOPEC |
| - Jacques BALLIVET | - Océane RABY | |

PROCURATION : Romain MILLOT à Fanny KOPEC

Membres absents : néant

Secrétaire : Océane RABY

Ouverture de la séance à 17h59

ARRET DU PROJET DE RESTAURATION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur BALLIVET, 1^{er} Adjoint au Maire, en charge des finances de la commune présente les 3 factures concernant la mission de maîtrise d'ouvrage pour le projet de restauration du groupe scolaire de Bucey els Gy. Il précise aux membres du Conseil Municipal que celle-ci sont arrivées entre le 20 juin et les 16 juillet 2020, et qu'elles s'élèvent à un montant total de 21 846.01 €.

Monsieur BALLIVET présente les résultats de ses recherches concernant ce dossier :

- Un acte d'engagement de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du groupe scolaire de Bucey les Gy a été signé le 28 novembre 2019 entre la commune de Bucey les Gy représentée par son maire Emile NEY et M. Gérald ROCHET BLANC. Sont associées à cet engagement trois sociétés :
 - o CORNET pour l'électricité SSI,
 - o SANTINI pour le béton armé
 - o PICARD VIALA pour la partie thermique génie climatique.
- Cet acte d'engagement précise le montant du marché de maîtrise d'ouvrage pour ce projet : **106 250 € HT soit 127 500€ TTC.**
- C'est sur le même document qu'apparaît pour la première fois une estimation du coût des travaux de réhabilitation de l'école : **850 000 HT** ; (montant minoré par rapport à l'évaluation réalisée par Mme l'HOMME architecte conseil de la mairie de Bucey les Gy en juillet 2019 qui s'élevait à **958 600 HT**).
- Les comptes rendus des réunions précédentes du Conseils Municipal ne font pas état d'un vote du projet de restructuration, ni du vote du coût de cette restauration ni meme du financement. Le seul vote ayant eu lieu concerne le choix et l'engagement du maître d'œuvre.

Monsieur BALLIVET résume la situation :

Sans action de la part du nouveau Conseil Municipal, le maître d'œuvre, Monsieur ROCHET BLANC, poursuivra sa tâche pour laquelle il a été engagé jusqu'à la réalisation complète des travaux de réhabilitation de l'école. Il nous en coûtera 850 000€ HT + 106 250€ HT = 956 250 € HT sans compter les imprévus que les architectes évaluent à 30%. Rien n'est prévu pour l'accueil des élèves durant les travaux, on ne connaît pas l'attitude des communes membres du Cornouiller et on n'a pas la moindre idée du financement.

Monsieur BALLIVET propose donc aux membres du Conseil Municipal de demander au maître d'œuvre d'arrêter sa mission. Dans ce cas on supporte le coût des études réalisées et une pénalité de 5% sur celle qui n'ont pas été faites.

Dans l'état actuel, et compte-tenu de l'avancement du projet, le coût dû par la commune serait de $21\,846.01 + 5\% (127\,500 - 21\,846.01) = 27\,128,71\text{€ TTC}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Mettre fin au projet de restauration du groupe scolaire de Bucey les Gy,
- Demande à Monsieur le Maire, nouveau représentant de la commune dans ce projet, de prévenir Monsieur ROCHET BLANC, maître d'ouvrage, de la décision du Conseil Municipal,
- Autoriser monsieur le Maire à engager toute les démarches nécessaires à l'arrêt de ce projet, et à signer tous les documents afférents à cette décision.

VOTE COMME SUIT : 12 POUR CONTRE 3 ABSTENTION

RENOUVELLEMENT CONVENTION MISE A DISPOSITION

DU TERRAIN DE FOOT ET DES VESTIAIRES

Monsieur le Maire rappel aux membres du conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition du terrain de foot et des vestiaires a été signé en 2017 avec le Football Club des Monts de Gy et l'Amicale des Vétérans de ce club.

Monsieur le Maire en rappelle les principales conditions de cette convention :

La commune met à disposition du FC des Monts de Gy - gracieusement le terrain de foot, vestiaires, électricité de nuit s'il le faut et tonte du terrain de foot.

- Le club FC Monts de Gy prend à sa charge la mise en peinture des buts et rambardes (avec la peinture fournie par la commune de Bucey-les Gy) le roulage du terrain, l'équipement des buts de filets homologués, le rafraichissement des douches et la mise en peinture de la partie couloir, les toilettes, local de l'arbitre, murs et portes (nous remplacerons les portes abimées)
- Pour les saisons suivantes ces propositions seront réajustées,
- La commune : louer la salle polyvalente à titre gracieux pour le loto de début d'année.

Lecture faite, Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention dans les mêmes conditions à compter du 1^{er} septembre 2020 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction chaque année, sous réserve de l'étude du bilan en fin de saison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de renouveler cette convention dans les mêmes conditions à compter du 1^{er} septembre 2020 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction chaque année, sous réserve de l'étude du bilan en fin de saison.

- Autorise Monsieur le Maire à établir et signer la convention avec le FC des Monts de Gy et l'Amicale des Vétérans ; et engage la commune dans les conditions citées ci-dessus.

-

VOTE COMME SUIT : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

- Presbytère : maître d'œuvre architecture AMIOT LOMBARD : engagement dans un compte rendu en date du 24/04/2019 de faire réaliser ou reprendre tous les travaux ou ouvrage pour le 08/04/2019, il appliquera d'une façon ferme et définitive. Les pénalités de retard si les travaux ne sont pas terminés avant cette date.

A ce jour 24/08/2020, plusieurs travaux ne sont pas réalisés :

- Les enduits à la chaux dégradés sont à reprendre, le balcon pas enduit
- La pose des accessoires sur la porte d'entrée ne sont pas fonctionnels (interphone et alarme inutilisables)
- Les peintures extérieures de la plupart des fenêtres, volets portes sont à refaire
- Coups dans le mur de l'escalier
- Mécanisme volets défectueux
- Discussion concernant les gens du voyage
- Prise de contact avec la préfète.

Fin de la séance à 19H04